

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 2000-7-17 1
Notes techniques 12

La croissance des taux de salaire négociés

1

Les résultats du premier trimestre 2000

*par Normand
Pelletier*

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier trimestre de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,6 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (23). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 1,2 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,7 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevra une hausse de 1,9 % en 2000, soit 1,5 % pour le secteur public et 2 % pour le secteur privé.

SOMMAIRE

[Sommaire de l'analyse](#)

[Liste des tableaux et des graphiques](#)

[Annexe A](#)

[Notes techniques](#)

Normand Pelletier est économiste à la Direction de la planification stratégique, de la recherche et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet, France Harvey et Diane Boisvert, de la même direction, ont également participé, à divers titres, à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les derniers renouvellements de conventions collectives
 - Les principales conventions signées au premier trimestre de 2000
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée de la convention
 - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
 - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique

2

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier trimestre de 2000 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures | 3. Classes salariales | 5. Méthode de calcul |
| – Indicateur prévisionnel | – Taux de salaire | – Méthode des taux |
| – Indicateur tendanciel | | – Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | 4. Taux de salaire versé | 6. Révisions des données |
| – Secteur d'origine | – Clause d'indexation | |
| – Secteur d'activité | à l'IPC | |
| – Type du produit | | |
| – Taille de l'unité | | |

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier trimestre de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,6 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (23). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 1,2 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,7 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevra une hausse de 1,9 % en 2000, soit 1,5 % pour le secteur public et 2 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. L'emploi modal regroupe 42,8 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 20 % des salariés contre 44,1 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur provincial, relativement à la convention déposée au cours du premier trimestre, 20 % des salariés se retrouvaient dans l'emploi modal. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 51,3 % des employés et les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 38,2 %.

Les derniers renouvellements de conventions collectives

Les 23 conventions ratifiées au premier trimestre de 2000 couvrent 4 614 salariés et sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 100 % d'entre elles. Le secteur privé compte 22 conventions touchant 4 364 salariés et le secteur public en comprend une, qui vise 250 salariés. Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues comprennent 50 cols blancs et plus ou 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

Les principales conventions signées au premier trimestre de 2000

L'effectif est supérieur à 100 employés pour 21 des 23 conventions renouvelées au premier trimestre de 2000. Parmi les unités les plus importantes, mentionnons le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec avec ses 454 salariés, le Groupe de décoration domiciliaire Impérial et ses 383 syndiqués et les Industries Raleigh du Canada avec 320.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 2000. Il s'agit, selon le cas,

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier trimestre de 2000 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus au cours des trois premiers mois			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	1,2	2,7	2,6
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	1,5	2,0	1,9

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,6	—	—	—	2,2	—	3,1	2,0
En première année	3,4	—	—	—	2,1	—	4,0	2,8
En deuxième année	1,9	—	—	—	2,5	—	2,2	1,3
En troisième année	2,1	—	—	—	—	—	2,4	1,6
Durée moyenne (mois)	43	—	—	—	24,0	—	36	57
Nombre de conventions	23	—	—	—	3	—	11	9
Nombre de salariés	4 614	—	—	—	406	—	2 526	1 682

Source : ministère du Travail du Québec.

de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des trois premiers mois de 2000 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,6 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 4 614 salariés répartis dans 23 conventions renouvelées depuis le début de 2000 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal le taux d'inflation estimé ou l'augmentation prévue selon les années. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 3,4 % la première année de convention, de 1,9 % la deuxième année et de 2,1 % la troisième année.

La durée de la convention

L'examen des renouvellements des trois premiers mois de 2000 révèle une durée moyenne des conventions de 43 mois. Les salariés possédant une convention collective d'une durée de 36 mois représentent 54,7 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 3,1 % de leurs gains salariaux. Pour ceux dont la convention est de plus de 36 mois (36,5 % des syndiqués), le taux de croissance annuel moyen est de 2 %. Enfin, trois conventions affichent une clause salariale d'une durée de 24 mois et un taux annuel moyen de 2,2 %.

Bien que 20 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 2,4 %,

comparativement à 3,4 % pour les trois conventions en contenant une.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 2,5 % tandis que les cols blancs obtiennent une hausse de 3,2 % (tableau 1.3). Sur un autre plan, les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 1,2 % et ceux du secteur privé, de 2,7 %. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2,6 %, contre 2,8 % pour les moyennes unités. Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2,6 %, contre 2,9 % pour les services.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire. C'est 63 % des salariés qui ont obtenu une augmentation de 2 % et plus, alors qu'aucun salarié n'a subi de gel ou de diminution de salaire.

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons, sur la base des 23 conventions, que l'ensemble des salariés visés verront leur taux de salaire réel augmenter annuellement de 0,5 % en cours de convention. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Ce sont les cols blancs qui paraissent avantagés avec 1,1 %. Le secteur public connaîtrait une perte salariale réelle de -0,9 %. Cette donnée est préliminaire et repose sur une seule convention. Le secteur privé, dans son

Tableau 1.3
Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	100,0	100,0	23	4 614	2,6	0,5	42,8
Cols bleus	100,0	100,0	19	3 899	2,5	0,4	46,7
Cols blancs	100,0	100,0	4	715	3,2	1,1	22,0
Sans indexation	100,0	100,0	20	3 695	2,4	0,4	44,2
Avec indexation	100,0	100,0	3	919	3,4	1,3	37,4
Secteur public	100,0	100,0	1	250	1,2	-0,9	20,0
Municipal	—	—	—	—	—	—	—
Provincial	100,0	100,0	1	250	1,2	-0,9	20,0
Fédéral	—	—	—	—	—	—	—
Secteur privé	100,0	100,0	22	4 364	2,7	0,6	44,1
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	13	2 890	2,6	0,5	40,7
Services	100,0	100,0	9	1 474	2,9	0,9	50,9
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne	100,0	100,0	8	2 384	2,8	0,7	38,2
Petite	100,0	100,0	14	1 980	2,6	0,5	51,3

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

ensemble, reçoit une augmentation de 0,6 %, soit 0,9 % pour son sous-secteur des services et 0,5 % pour celui des biens. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de petite taille connaissent une augmentation réelle de 0,5 %, alors que celles de taille moyenne obtiennent 0,7 %.

L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 illustre l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1988. Il met en lumière la baisse des taux négociés dans tous les secteurs entre 1993 et 1998 par rapport aux années précédentes et la tendance à la hausse prévalant en 1999 et 2000. Le graphique 1 trace l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une certaine reprise depuis 1993.

En 1999, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public a dépassé celle du secteur privé pour la première fois depuis 1990. En 2000, la tendance habituelle s'est réinstallée. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, avant le quatrième trimestre de 1998, et le retour de cette caractéristique depuis le troisième trimestre de 1999. Le renversement de tendance n'aura duré que trois trimestres.

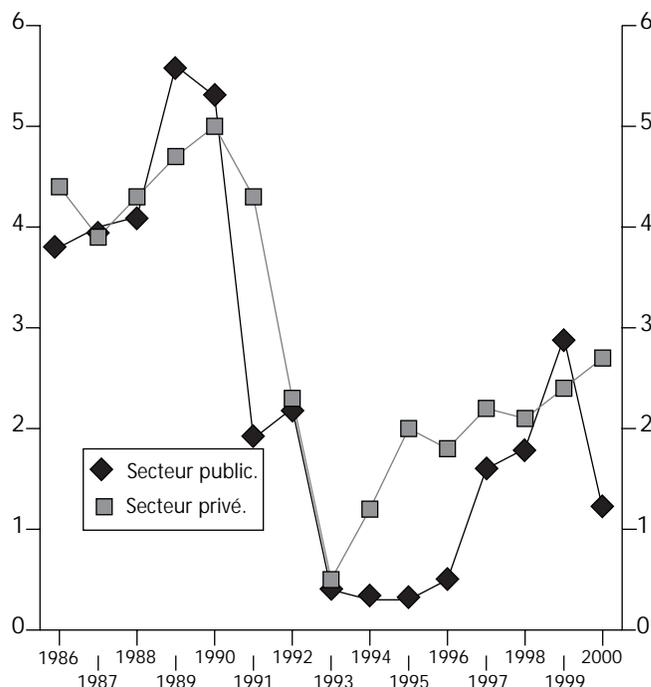
Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, nous attendrons qu'un plus grand nombre de conventions s'ajoutent aux 23 renouvellements du premier trimestre de 2000 pour en faire le diagnostic.

L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours du premier trimestre de 2000 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 2000, cela représente 578 ententes, visant 225 940 salariés.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 1,9 % en 2000 (tableau 2.1). Selon les trimestres, ce taux mesuré variera entre 0,2 % et 0,7 %. En 1999, les taux de salaire de 275 857 salariés ont été majorés de 2,1 % en moyenne, dans un total de 768 conventions.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



5

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,6 % pour 1998, de 2,1 % pour 1999, de 1,9 % pour 2000, et respectivement de 2,2 % et 2,4 % pour 2001 et 2002.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On peut voir que, depuis 1992, l'écart s'établit en faveur du secteur privé, sauf en 1998 et 1999 où il était nul. L'écart total composé depuis 1994 avantage le secteur privé et s'établit maintenant à 6 %.

Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur fédéral qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2,7 % pour 1999 et 2,2 % pour 2000. En 1999, le secteur de l'administration fédérale aura connu la hausse moyenne la plus forte avec 3,5 %, alors que les entreprises des municipalités devraient le dépasser en 2000 avec 2,5 %. Le secteur provincial annonce des hausses de 1,8 %.

Les entreprises de biens et celles de services du secteur privé devraient connaître des hausses moyennes respectives de 2 % et 2,3 % en 2000. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, seront en moyenne de 2,1 % pour celles de 200 à 499 employés et de 2 % pour celles de 500 employés et plus et de moins de 200.

Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), c'est le secteur manufacturier (2 %) qui devrait connaître la hausse moyenne la plus forte en 2000. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus importantes sont de 3 % et se retrouvent dans l'industrie du tabac, celle des produits du pétrole et du charbon et dans les services de transports et d'entreposage.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

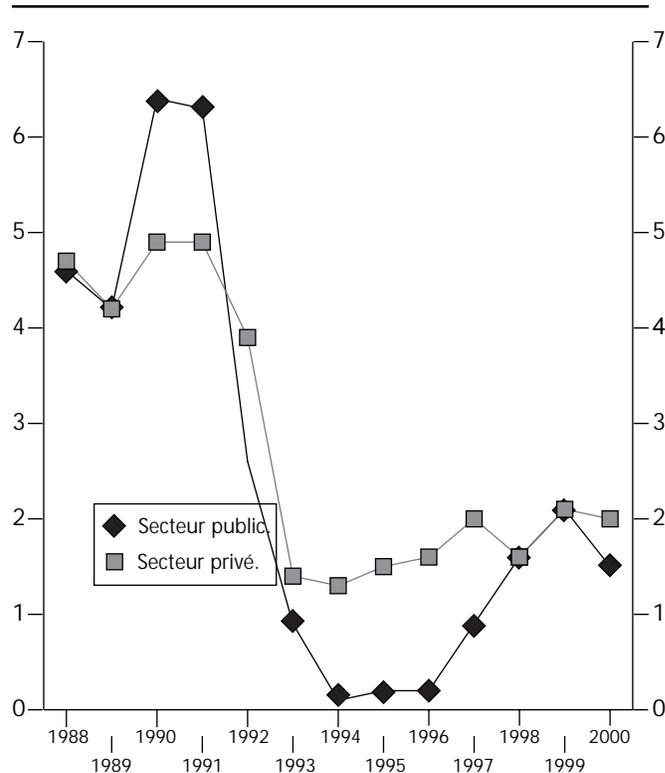


Tableau 1.4
Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
 — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2000

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	—	100,0	—	—
Diminution	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans variation	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	11,3	12,0	18,1	—	—	—	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	25,6	21,3	5,6	52,0	100,0	—	100,0	—
(2,0 % à 2,9 %)	36,9	39,0	54,8	8,1	—	—	—	—
(3,0 % à 3,9 %)	3,9	4,1	6,2	—	—	—	—	—
(4,0 % à 4,9 %)	9,8	10,4	—	30,8	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	6,2	6,6	9,9	—	—	—	—	—
(6,0 % et plus)	3,3	3,5	5,3	—	—	—	—	—
(7,0 et plus)	2,9	3,0	—	9,0	—	—	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,6	2,7	2,6	2,9	1,2	—	1,2	—
Médiane ¹ (%)	2,2	2,2	2,3	1,7	1,2	—	1,2	—
Moyenne ² (%)	2,6	2,6	2,7	2,6	1,2	—	1,2	—
Médiane ² (%)	2,1	2,2	2,2	1,4	1,2	—	1,2	—

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.
 2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

7

Tableau 1.5
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	97-2	97-3	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3	99-4	00-1
Ensemble des salariés	2,0	2,4	1,9	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2	3,3	2,3	2,6	2,6
Cols bleus	2,1	2,7	1,9	1,5	2,3	2,3	1,9	2,1	3,3	2,4	2,5	2,5
Cols blancs	1,6	1,7	1,9	0,9	0,9	1,8	2,3	2,8	3,1	1,6	2,7	3,2
Sans indexation	2,0	2,4	1,9	1,3	1,7	2,0	2,2	2,1	3,6	2,4	2,6	2,4
Avec indexation	1,8	2,3	2,1	1,0	1,9	2,4	2,0	3,0	2,3	2,0	2,4	3,4
Secteur public	1,1	1,0	1,7	1,1	0,9	1,9	2,3	3,3	3,8	1,6	1,3	1,2
Municipal	1,8	1,4	0,8	0,9	0,7	1,5	0,7	1,0	1,6	2,2	1,5	—
Provincial	0,6	0,8	0,7	0,4	0,1	1,3	3,2	2,4	2,9	0,8	1,0	1,2
Fédéral	2,0	0,9	4,2	2,9	2,3	2,6	2,3	3,7	4,3	1,6	—	—
Secteur privé	2,1	2,8	2,1	1,4	2,4	2,3	2,0	2,0	2,8	2,4	2,6	2,7
Type de produits												
Biens	2,1	2,8	2,3	2,0	2,8	2,3	2,0	1,9	2,9	2,2	2,5	2,6
Services	2,1	2,7	1,4	0,4	1,6	2,2	1,9	2,6	2,4	3,8	2,8	2,9
Taille de l'unité												
Grande	2,2	2,3	2,0	0,0	2,3	2,7	2,0	2,1	2,0	2,4	3,2	—
Moyenne	2,1	2,8	2,2	2,0	2,8	1,6	1,8	1,5	3,1	3,0	2,5	2,8
Petite	1,6	3,0	2,1	1,6	2,2	2,3	2,1	2,1	2,6	2,1	2,0	2,6

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Par année de renouvellement

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5	2,6
Secteur primaire	0,5	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	1,8	0,2
Agriculture	0,4	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0	—
Sylviculture	1,9	1,0	2,1	5,2	2,3	3,6	1,6	—
Mines et carrières	0,3	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8	0,2
Secteur manufacturier	1,5	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4	2,6
Aliments	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,6	2,0	2,3
Boissons	1,1	0,8	1,6	1,5	2,8	2,2	2,0	—
Tabac	3,6	3,0	2,8	3,7	3,5	—	3,0	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,8	2,6	1,4	1,7	3,1	2,2	2,3	1,7
Cuir	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6	—	2,3	—
Textile	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,6	2,6	—
Habillement	0,9	0,9	1,2	0,3	1,8	0,8	2,1	3,6
Bois	2,7	1,6	3,1	3,1	3,0	2,4	2,4	1,6
Meuble	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	2,9	—
Papier	1,0	1,5	2,7	2,6	3,2	1,9	1,3	0,6
Imprimerie	0,5	0,1	0,6	0,6	2,4	2,3	2,3	6,6
Première transformation des métaux	1,1	1,8	2,4	1,7	1,3	3,4	2,1	—
Produits en métal	1,5	2,9	2,7	1,1	1,4	2,5	2,3	2,0
Machinerie	1,7	1,7	2,4	1,4	2,1	3,8	2,3	—
Matériel de transport	1,6	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	3,0	5,6
Produits électriques	5,0	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	9,3	—
Minéraux non métalliques	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	2,0	2,3
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,2	—	—	3,0	3,6	—	—
Industrie chimique	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	—
Autres industries manufacturières	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	—	2,5
Construction	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2	—
Services	0,4	0,4	0,4	0,7	1,7	1,7	3,0	2,9
Transports et entreposage	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	1,1	3,4	1,4
Communications	1,2	0,7	2,1	1,3	0,9	0,7	1,9	—
Électricité, gaz et eau	0,0	0,4	—	0,7	1,4	1,9	1,6	—
Commerce de gros	2,5	1,5	2,7	1,7	1,5	1,8	4,4	1,3
Commerce de détail	0,7	-0,9	0,0	1,3	1,8	2,1	3,1	7,8
Finances	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,6	3,2
Assurances	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,5	—
Immobilier	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	2,4	—
Services aux entreprises	2,2	1,7	1,6	3,3	0,3	2,4	1,8	—
Administration publique fédérale	0,0	0,0	—	—	4,4	2,4	4,5	—
Administration publique provinciale	0,5	0,3	0,3	0,6	—	—	—	—
Administration publique municipale	0,4	0,7	0,9	2,4	2,3	0,8	2,0	—
Enseignement	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,8	0,7	—
Services médicaux et sociaux	0,5	0,5	0,3	0,3	1,4	1,5	1,0	—
Hébergement	1,0	2,1	2,2	1,7	1,0	2,0	3,1	—
Restauration	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,1	—
Autres services	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,9	2,3	1,8
Secteur public	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,9	1,2
Secteur privé	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4	2,7
Nombre de conventions	642	355	317	365	302	260	238	23
Nombre de salariés	744 232	149 296	479 462	171 955	147 459	91 871	126 219	4 614

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)
— Ensemble des conventions collectives

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)	Évolution trimestrielle 2000 (P)			
							1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Ensemble des salariés	0,6	0,6	1,2	1,6	2,1	1,9	0,6	0,7	0,2	0,2
Cols bleus	1,4	1,4	2,1	1,6	2,1	2,0	0,6	0,8	0,2	0,2
Cols blancs	0,1	0,2	0,8	1,6	2,2	1,7	0,9	0,3	0,2	0,1
Secteur public	0,2	0,2	0,9	1,6	2,1	1,5	1,0	0,1	0,1	0,0
Municipal	1,7	1,9	2,9	1,2	1,7	1,0	0,9	0,0	0,1	0,0
Administration	1,7	1,8	3,4	1,0	1,5	0,9	0,8	0,0	0,0	0,0
Entreprises	1,7	2,2	1,0	2,2	2,4	2,5	1,6	0,0	1,0	0,0
Provincial	0,0	0,0	0,7	1,4	2,4	1,8	1,6	0,0	0,1	0,0
Administration ¹	0,0	0,0	0,8	1,0	—	—	—	—	—	—
Entreprises	0,0	0,5	0,4	1,4	2,4	1,8	1,6	0,0	0,1	0,0
Fédéral	0,2	0,2	2,1	2,1	2,7	2,2	0,1	1,1	0,6	0,2
Administration	0,0	0,0	2,9	2,3	3,5	—	—	—	—	—
Entreprises	1,4	0,6	1,1	1,1	2,0	2,2	0,1	1,1	0,6	0,2
Secteur privé	1,5	1,6	2,0	1,6	2,1	2,0	0,5	0,9	0,2	0,2
<i>Type de produits</i>										
Biens	1,9	2,0	2,2	2,1	2,0	2,0	0,6	0,6	0,3	0,3
Construction	0,0	0,0	—	0,0	2,0	1,9	0,3	1,6	0,0	0,0
Services	1,7	1,9	1,6	1,7	2,5	2,3	0,7	0,6	0,4	0,2
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	1,4	1,3	2,1	1,2	2,2	2,0	0,4	1,2	0,2	0,2
200 à 499	1,8	2,1	2,0	1,9	2,1	2,1	0,7	0,5	0,4	0,1
Moins de 200	1,4	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	0,6	0,5	0,3	0,3

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2
Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1998	1999	2000	2001	2002
Règlements intervenus au cours de 1999 (P)					
Tous les secteurs	1,3	2,6	2,6	2,0	2,0
Industries primaires	—	—	0,0	1,0	—
Industries manufacturières	1,3	3,0	1,8	1,9	1,8
Construction	—	—	—	—	—
Transport, communications et autres services publics	1,9	1,8	0,0	2,0	2,0
Commerce	1,5	1,7	9,5	2,1	1,9
Finances, assurances et affaires immobilières	1,2	1,6	3,9	2,6	2,9
Administration publique	—	—	—	—	—
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,8	2,3	1,8	1,8	1,8
Nombre de conventions	12	18	22	25	18
Nombre de salariés	2 321	3 788	4 434	4 803	3 442
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	1,6	2,1	1,9	2,2	2,4
Nombre de conventions	881	768	578	376	197
Nombre de salariés	327 747	275 857	225 940	109 139	62 571

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3
Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)		2000 (P)	
						Taux	Incidence ¹	Taux	Incidence ¹
Ensemble des salariés	0,4	0,6	0,6	1,2	1,6	2,1	28	1,9	23
Secteur primaire	0,9	1,3	2,4	1,9	1,2	2,0	75	1,7	55
Agriculture	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	1,8	28	2,8	28
Sylviculture	0,7	2,2	5,3	2,8	2,2	2,3	56	1,0	15
Mines et carrières	0,9	1,1	0,9	1,5	0,7	1,9	90	1,7	76
Secteur manufacturier	1,8	2,0	2,0	2,2	2,1	2,0	73	2,0	56
Aliments	1,4	1,0	1,6	1,7	1,9	2,0	82	1,9	73
Boissons	0,7	1,2	1,6	1,9	2,1	2,4	96	2,2	79
Tabac	3,1	3,2	1,7	3,4	3,4	3,3	101	3,0	100
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,4	2,1	1,9	2,1	2,1	35	1,8	42
Cuir	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	1,8	43	1,8	43
Textile	1,8	2,0	1,8	1,0	1,7	1,9	81	2,4	38
Habillement	2,3	0,7	1,4	1,8	1,5	1,9	81	2,1	83
Bois	2,4	2,3	2,9	3,5	2,9	2,5	66	2,2	62
Meuble	2,1	1,9	1,9	2,3	2,5	2,8	78	2,1	50
Papier	0,9	3,1	3,0	2,4	2,7	0,3	55	1,9	48
Imprimerie	1,2	0,3	0,6	1,9	1,7	1,9	72	2,1	61
Première transformation des métaux	2,2	2,2	2,1	2,2	1,9	2,0	64	2,1	46
Produits en métal	1,6	2,6	2,6	1,8	1,4	1,9	75	2,2	42
Machinerie	1,9	2,0	2,6	1,3	1,9	2,0	82	1,9	24
Matériel de transport	2,0	2,5	0,6	3,3	2,2	3,1	98	1,6	83
Produits électriques	2,7	2,7	2,5	2,5	2,2	2,2	85	2,3	43
Minéraux non métalliques	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	2,2	73	2,2	35
Produits du pétrole et du charbon	1,5	3,4	3,3	3,0	3,6	3,0	54	3,0	54
Industrie chimique	2,5	0,5	2,1	2,2	2,1	2,6	57	2,4	50
Autres industries manufacturières	2,2	1,7	2,5	2,1	3,0	2,4	71	2,5	57
Construction	0,0	0,0	0,0	—	0,0	2,0	42	1,9	52
Services	0,2	0,3	0,3	1,0	1,6	2,2	16	1,8	12
Transports et entreposage	0,7	2,0	2,4	1,5	2,3	3,0	74	3,0	37
Communications	1,5	1,5	0,9	1,5	0,8	1,8	25	2,1	13
Électricité, gaz et eau	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	2,9	95	1,9	92
Commerce de gros	1,4	1,6	1,4	1,8	2,3	1,9	70	2,2	61
Commerce de détail	0,6	1,0	1,4	1,6	2,1	2,3	79	1,8	58
Finances	1,1	1,0	2,7	1,3	1,6	1,3	79	2,4	45
Assurances	2,1	1,1	1,7	1,9	1,9	2,3	28	2,8	63
Immobilier	2,2	1,2	0,4	1,5	2,6	2,6	32	2,4	38
Services aux entreprises	2,3	2,3	1,8	0,9	0,4	2,6	59	1,9	41
Administration publique fédérale	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	3,5	7	—	—
Administration publique provinciale	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	—	—	—	—
Administration publique municipale	-0,3	1,7	1,8	3,4	1,0	1,5	82	0,9	66
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,5	0,6	0,8	1	0,7	0
Services médicaux et sociaux	0,0	0,0	0,0	1,0	1,7	1,4	0	1,6	0
Hébergement	2,3	1,8	1,9	1,3	1,8	3,5	56	2,7	50
Restauration	2,4	3,9	3,4	1,7	1,7	0,7	47	0,8	43
Autres services	0,6	0,4	0,7	1,4	0,8	1,9	72	1,9	54
Secteur public	0,1	0,2	0,2	0,9	1,6	2,1	12	1,5	8
Secteur privé	1,3	1,5	1,6	2,0	1,6	2,1	60	2,0	52
Nombre de conventions	1 053	1 009	1 019	1 015	881	768	—	578	—
Nombre de salariés	838 556	816 271	853 149	771 613	327 747	275 857	—	225 940	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5	2,6
Secteur public	4,1	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,9	1,2
Municipal	4,3	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,1	2,2	0,8	2,0	—
Provincial	4,1	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,3	0,3	1,0	1,5	1,3	1,2
Fédéral	4,0	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,8	1,4	2,0	2,4	4,0	—
Secteur privé	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4	2,7
<i>Type de produits</i>													
Biens	4,3	4,8	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4	2,6
Construction	5,0	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2	—
Services	3,3	4,6	5,1	3,7	2,2	1,0	0,6	2,0	1,5	2,1	1,6	3,1	2,9

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	452	396	474	530	447	642	355	317	365	302	260	238	23
Secteur public	120	112	165	232	169	349	91	55	91	76	86	48	1
Municipal	40	31	54	37	40	123	26	4	19	32	49	24	—
Provincial	54	26	100	135	115	169	7	46	67	35	14	13	1
Fédéral	26	55	11	60	14	57	58	5	5	9	23	11	—
Secteur privé	332	284	309	298	278	293	264	262	274	226	174	190	22
<i>Type de produits</i>													
Biens	243	170	206	184	174	180	172	180	169	152	109	119	13
Construction	2	2	2	2	—	5	1	1	—	3	—	5	—
Services	87	112	101	112	104	108	91	81	105	71	65	66	9
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 232	149 296	479 462	171 955	147 459	91 871	126 219	4 614
Secteur public	113 075	203 364	331 844	534 739	474 833	555 828	79 904	407 438	102 871	52 360	49 398	22 410	250
Municipal	19 466	15 579	26 698	11 795	18 168	39 224	21 660	1 462	8 293	17 664	16 384	6 564	—
Provincial	76 500	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 057	91 587	27 294	5 542	4 653	250
Fédéral	17 109	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	7 402	27 472	11 193	—
Secteur privé	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 084	95 099	42 473	103 809	4 364
<i>Type de produits</i>													
Biens	67 941	47 302	57 840	49 880	48 472	48 679	46 397	48 635	43 648	40 267	29 757	33 583	2 890
Construction	67 485	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	—	53 324	—
Services	41 706	31 872	35 484	29 389	25 849	39 617	22 890	23 257	25 436	15 939	12 716	16 902	1 474

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,7 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,6 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12})

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$\sum_{N=36} S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{N=36} S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$\frac{\sum_{N=36} S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1